AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1557
FR0000124141-FS0814

17 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir 36 900 359 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

_____

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Bank & Trust Company (CB&T).
[2] Dont 6 040 877 ADR VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 3 020 439 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 607 938 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 742 496 650 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.